

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - B2024/009327 - 2019 B 00919 - 850 736 372 - 2V FONCIER

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

cerfa

Désignation de l'entreprise		2V FONCIER		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		13, CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX			
SIRET		8 5 0 7 3 6 3 7 2 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068		070	
		(2) { Autres* (3)	072	268	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092	998	094	998
	Total II	096	1 266	098	1 266
	Total général (I + II)	110	1 266	112	1 266
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 200	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134		-579	
	Résultat de l'exercice	136		0	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I	142		621		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES	(4) Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		45	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 600)	172		600	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		645		
Total général (I + II + III)		180		1 266	
RENVU	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'originale

2V FONCIER
13 chemin du pas de Ste Juste
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
Tél : 06 51 86 60 13
RCS : 850 736 372 00019

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2V FONCIER

 Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR									
		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596		585	597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 2V FONCIER						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	579				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984	579				
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870	579				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	40
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 2V FONCIER		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 5 0 7 3 6 3 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2V FONCIER

ADRESSE (voie)

13, CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE

CODE POSTAL

26130

VILLE

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique VEROT Prénom(s) JEAN-CHARLES
Nom marital VEROT % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 12/04/1975 N° Département 69 Commune GIVORS Pays France
Adresse : N° 13 Voie , CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE
Code Postal 26130 Commune SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 5 0 7 3 6 3 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2V FONCIER

ADRESSE (voie) 13, CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE

CODE POSTAL 26130

VILLE

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2V FONCIER
SASU au capital de 1200 Euros
Siège social : 13, CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
850 736 372 RCS ROMANS
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Je soussigné Monsieur VEROT Jean-Charles, agissant en qualité d'associé unique de la société **2V FONCIER**, ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société par actions simplifiée unipersonnelle, durant l'exercice clos le **31 décembre 2022**, en vue d'approbation des comptes par moi-même en qualité d'associé unique.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, s'est élevé à la somme de **0.00 Euros**.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de **0.00 Euros**.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à **0.00 Euros**.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à **0.00 Euros**.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de **0,00 Euros** et représentent **0,00 %** du chiffre d'affaires hors taxes.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de **0.00 Euros** et représentent **0.00% %** du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de **0.00 Euros** soit **0.00% %** du chiffre d'affaires hors taxes.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de + 0.00 Euros Réserve légale : 0

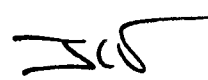
Autres réserves

Autres répartitions

Report à nouveau

En dividendes

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :



Capital social	+ 1 200,00 €
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à nouveau	- 579 €
Situation nette	+ 621.00

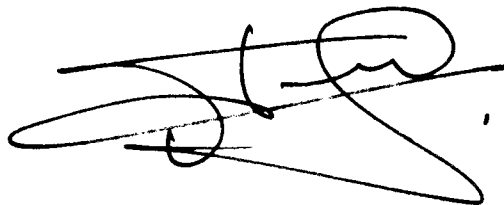
4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

Mr VEROT Jean-Charles
Président



2V FONCIER
SASU au capital de 1200 Euros
Siège social : 13, CHEMIN DU PAS DE SAINTE-JUSTE
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
850 736 372 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le seize juillet, A dix-neuf heures,
Le soussigné Monsieur VEROT Jean-Charles, Actionnaire unique de la société 2V FONCIER,
société par actions simplifiée (Associé unique), au capital de 1200 Euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'Associé unique de la société, Monsieur VEROT Jean-Charles, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de + **0.00 Euros** de l'exercice de la manière suivante : Réserve légale :

Autres réserves :

Report à nouveau

Dividendes

Total égal au résultat de l'exercice

L'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des deux exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Le Président en vertu de l'article 227-10, prend acte et approuve lesdites conventions.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

